



ARRETE DE DELEGATIONS A Mr Frédéric MENESTREAU, Conseiller municipal

Le maire de la commune de Briatexte,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Mr Frédéric MENESTREAU** en qualité de conseiller municipal, en date du 28/03/2026.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de **Mr Frédéric MENESTREAU**.

Arrête

Article 1 : Mr Frédéric MENESTREAU, conseiller municipal est délégué à la promotion de la culture et l'animation culturelle dans la commune auprès de Mr Michel PONTIER, 2^{ème} adjoint au maire. Il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, la gestion des affaires relatives à cette délégation.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait le 31/03/2026.

Le Maire,
Richard ANGOSTO

Notifié à l'intéressé le : 11/04/2026

Signature

